

Les **martinets**, **hirondelles** et **chauves-souris** passent tout ou partie de l'année dans notre pays. Les martinets et les hirondelles sont des espèces migratrices, alors que les chauves-souris hibernent en Suisse.

Tous trois **cohabitent étroitement avec l'homme**. En effet, ils logent, se reproduisent ou hibernent dans les bâtiments. Ils y trouvent depuis longtemps des conditions équivalentes à des niches naturelles.

Ce guide a pour but de renseigner **les gérances et les propriétaires d'immeubles** sur les précautions à prendre lors de travaux de démolition, de rénovation et d'entretien de bâtiments abritant des sites de nidification. Les lecteurs y trouveront aussi des références et des contacts utiles.

Bases légales

Les martinets, les hirondelles et les chauves-souris sont protégés par la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, par l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature, ainsi que par la loi cantonale sur la faune et son règlement d'exécution.

Ces dispositions légales interdisent notamment de déranger la nidification de ces animaux, de détériorer leurs sites de nidification ou d'enlever leurs nids.

Références

Commande de nichoirs

Station ornithologique suisse - 6204 Sempach
www.vogelwarte.ch

Martinets

"Comment construire et poser des nichoirs à Martinets noirs" :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Nichoirs_martinet.pdf

Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc

A commander auprès de la Conservation de la faune

Hirondelles

Fiches-info Hirondelles :

www.nosoiseaux.ch/info_sheet
www.vogelwarte.ch/home.php?lang=f&cap=voegel

Chauves-souris

Vous avez trouvé une chauve-souris. Que faire?

http://www.chauves-souris.ch/Que_faire_si.htm

Contacts utiles

Informations générales

Centre de conservation de la faune et de la nature

Ch. du Marquisat 1
1025 St-Sulpice
Tél. 021 557 86 30
E-mail info.faunenature@vd.ch
Web www.vd.ch/sfn

Station ornithologique suisse

6204 Sempach
Tél. 041 462 97 00
E-mail info@vogelwarte.ch
Web www.vogelwarte.ch

Martinets

Spécialistes régionaux

Lausanne & Ouest vaudois

Bernard **Genton**
Ch. de la Sittelle 12
1173 Fêchy
Tél. 021 808 63 62
E-mail b.genton@bluewin.ch

Est vaudois

Georges **Gilliéron**
Ch. de la Crausaz 97
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 35
E-mail gamgill@bluewin.ch

Lavaux

Gilbert **Rochat**
Rte de Cully 39
1091 Grandvaux
Natel 079 296 32 51
E-mail gilrochat@yahoo.fr

Hirondelles

Spécialistes régionaux

Ouest vaudois

Bernard **Genton**
Ch. de la Sittelle 12
1173 Fêchy
Tél. 021 808 63 62
E-mail b.genton@bluewin.ch

Nord vaudois

Alexandre **Maillefer**
Rue des pêcheurs 8a
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 93 53
Natel 078 658 77 00
E-mail a.maillefer@humagis.ch

Lavaux

Gilbert **Rochat**
Rte de Cully 39
1091 grandvaux
Natel 079 296 32 51
E-mail gilrochat@yahoo.fr

Chauves-souris

Spécialiste régional

Pierre **Ecoffey**
Zoo La Garenne
1261 Le Vaud
Tél. 079 124 21 39
E-mail cco-vaud@chauves-souris.ch
Web www.chauves-souris.ch/

Martinets Hirondelles Chauves-souris



Guide d'information à l'attention des gérances et des propriétaires d'immeuble

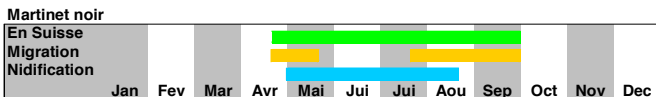
avril 2012



Département de la sécurité et de l'environnement
Centre de conservation de la faune et de la nature
www.vd.ch/sfn – T 021 557 86 30 – F 021 557 86 50
info.faunenature@vd.ch

Martinets

Calendrier



Globalement :

Arrivée en Suisse dès **mi-avril**
 Nidification de **début mai à fin août**
 Départ de Suisse jusqu'à **fin septembre**

Travaux de rénovation ou de nettoyage

- Les travaux doivent être planifiés entre **septembre et mai**, avant le début de la nidification.
- L'accès aux nids doit de nouveau être totalement libre dès le début de la période de reproduction.
- S'il n'est pas possible de retarder ou avancer les travaux, il faut prendre les précautions suivantes :
 - Laisser un dégagement important (> 4 m) autour des trous d'accès. L'accès en vol doit toujours rester libre.
 - Ne jamais toucher aux nids.

Démolition

- La démolition de bâtiments occupés par des martinets doit se faire en dehors de la période de reproduction.
- Si on ne peut éviter cette période, il est impératif de boucher les trous d'accès avant l'arrivée des martinets.

Remplacement des sites

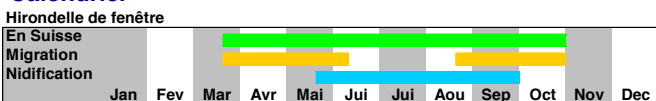
- En cas de démolition d'un site, les gérances doivent installer des nichoirs de remplacement sur les bâtiments les plus proches, en accord avec les propriétaires voisins. A réaliser avant le début de la période de reproduction.

Nouveaux bâtiments

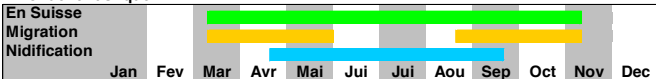
- Lorsque les anciennes constructions abritaient une colonie, des nichoirs seront installés sur les nouveaux bâtiments.

Hirondelles

Calendrier



Hirondelle rustique



Globalement

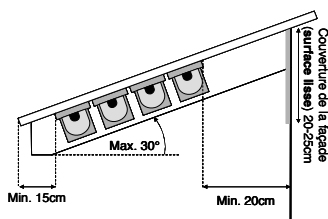
Arrivée en Suisse dès **début mars**
 Nidification de **d'avril à fin septembre**
 Départ de Suisse jusqu'à **début novembre**

Maintenir le libre accès aux nids

- Les travaux sur les façades doivent être planifiés entre **fin septembre et avril**, avant le début de la nidification.
- L'accès aux nids devrait être libre dès l'arrivée des hirondelles, en mars.

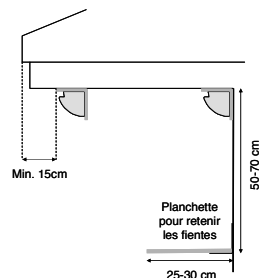
Guider les hirondelles vers des endroits choisis

- Poser des nids artificiels non problématiques, loin des entrées et des balcons.
- A installer sous l'avant-toit, à 20 cm au moins de la façade, mais à plus de 15 cm du bord du toit.



Diminuer les salissures

- une planchette de 25-30 cm de largeur, posée à 50-70 cm sous les nids, retiendra efficacement les salissures.

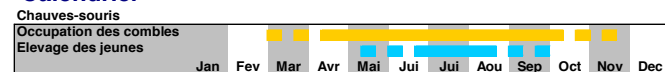


Eviter que les nids s'installent

- Placer un matériau lisse (plastique, tôle,...) sur 20-25 cm de hauteur, contre le mur, juste sous le toit. A réaliser impérativement avant l'arrivée des hirondelles.

Chauves-souris

Calendrier



Il existe 28 espèces de chauves-souris en Suisse. Il est donc difficile de donner des dates globales d'occupation des bâtiments. Le spécialiste définira les espèces présentes, leurs particularités et les dates sensibles pour les travaux.

Travaux de rénovation ou d'entretien des bâtiments, rénovation des combles

- Les travaux doivent être planifiés entre **septembre et mars**, lorsque les chauves-souris hibernent dans les grottes ou les caves.
- En cas de pose d'isolation pour améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment, n'isoler que le plancher pour conserver un microclimat convenant aux chauves-souris.
- Laisser le libre accès aux chauves-souris (œil-de-bœuf, passage sous les tuiles faîtières ou dans la sous-toiture).

Traitement des charpentes

- Les traitements auront lieu dès la **mi-novembre**, et devront être terminés avant **janvier**, ce qui laisse au moins deux mois pour que les odeurs se dissipent.
- Maintenir une bonne aération jusqu'à disparition complète des odeurs et des solvants.
- Préférer un traitement thermique aux produits chimiques.
- Vérifier l'absence de chauve-souris dans la poutraison lors du traitement.

Limiter les nuisances

- Dans les combles, garnir le sol d'un plastique de protection. Après le départ des chauves-souris, évacuer le guano. C'est un excellent engrais!
- Les chéneaux sur une façade permettent également de récolter les salissures de chauves-souris.